



REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
INTERCLUBS VETERANS
Formules Mixte, Homme et V3-V4&+

SAISON 2025/2026

Sommaire

Article I. Généralités.....	3
Alinéa 1.01 Organisation.....	3
Alinéa 1.02 Formules	3
Alinéa 1.03 Qualification.....	3
Article II. Engagement des équipes	3
Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe.....	3
Alinéa 2.02 Capitaine d'équipe	3
Alinéa 2.03 Inscriptions et paiements	3
Alinéa 2.04 Nombre d'équipes par division.....	3
Article III. Accession, relégation, forfait des équipes.....	4
Alinéa 3.01 Championnat départemental interclubs vétérans mixte, homme et V3-V4&+.....	4
Article IV. Conditions particulières pour l'accession et la relégation des équipes	5
Alinéa 4.01 Généralités.....	5
Alinéa 4.02 Championnat départemental interclubs vétérans mixte, homme et V3-V4&+.....	5
Alinéa 4.03 Forfait d'une équipe en championnat départemental.....	5
Article V. Composition des équipes.....	5
Alinéa 5.01 Constitution d'une équipe	5
Alinéa 5.02 Valeur d'une équipe	6
Alinéa 5.03 Autorisation à la compétition	6
Alinéa 5.04 Titulaires et remplaçants : ATTENTION	6
Alinéa 5.05 Joueurs mutés et/ou assimilés.....	6
Alinéa 5.06 Phases finales :	6
Article VI. Déroulement des rencontres	6
Alinéa 6.01 Déroulement des rencontres.....	6
Alinéa 6.02 Format des rencontres (annexe 4).....	6
Alinéa 6.03 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux (annexe 3)	6
Alinéa 6.04 Composition d'une équipe et hiérarchie des joueurs	6
Alinéa 6.05 Nombres de matchs par rencontre	7
Alinéa 6.06 Ordre des matchs	7
Alinéa 6.07 Blessure	7
Alinéa 6.08 Volants	7
Alinéa 6.09 Equipe incomplète	8

Alinéa 6.10 Feuille de rencontre et saisie des résultats dans Badnet	8
Alinéa 6.11 Réclamation	8
Article VII. Déroulement du Championnat	8
Alinéa 7.01 Calendrier	8
Alinéa 7.02 Constitution des poules	8
Alinéa 7.03 Réunion de préparation.....	9
Article VIII. Classement	9
Alinéa 8.01 Classement de la poule.....	9
Alinéa 8.02 Egalité entre équipes d'une même poule.....	9
Article IX. Sanctions	9
Alinéa 9.01 Champ d'application des sanctions	9
Alinéa 9.02 Joueur non en règle.....	9
Alinéa 9.03 Joueur ayant disputé 3 rencontres de la même journée d'un même Championnat dans 2 équipes de divisions différentes.	9
Alinéa 9.04 Erreur de hiérarchie	10
Alinéa 9.05 Equipe incomplète	10
Alinéa 9.06 Rencontre reportée	10
Alinéa 9.07 Nombre de matchs joués.....	10
Alinéa 9.08 Transmission des résultats.....	10
Alinéa 9.09 Amendes	10
Alinéa 9.10 Commission litige	10
Article X. Commission	10
Alinéa 10.01 Gestion du championnat	10
Alinéa 10.02 Responsables de la commission :	11

Article I. Généralités

Alinéa 1.01 Organisation

Les championnats départementaux interclubs vétérans catégories confondues et par catégorie d'âge, organisés par le Comité de Gironde de Badminton, opposent les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Il est ouvert à tout club girondin affilié à la FFBaD, à la Ligue d'Aquitaine de Badminton et au CO.GI.BAD, à jour de sa cotisation au moment de l'inscription.

Alinéa 1.02 Formules

Le championnat départemental interclubs vétéran est proposé sur 3 formules :

- Mixte
- Homme
- Mixte V3-V4&+ Par Catégorie (V3 (45 ans) et + pour les femmes, V4 (50 ans) et + pour les hommes)

Le championnat départemental interclubs vétéran mixte et homme est réparti sur 4 divisions maximum.

- D1 - Départementale 1 (1 poule de 6 équipes maximum)
- D2 - Départementale 2 (constitution en fonction des inscriptions)
- D3 - Départementale 3 (constitution en fonction des inscriptions)
- D4 - Départementale 4 (constitution en fonction des inscriptions)

Le nombre de divisions sera adapté au nombre d'équipes inscrites.

Alinéa 1.03 Qualification

La qualification est automatique pour les équipes engagées en D1, D2 et D3. Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite en en D4 (Une inscription en D3 peut être envisagée après étude de la commission ou demande de celle-ci en fonction de la valeur ou poids de l'équipe).

Article II. Engagement des équipes

Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental interclubs vétéran vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa 2.02 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa 2.03 Inscriptions et paiements

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, il est impératif de :

- D'inscrire la ou les équipe(s) sur BadNet avant la date limite en respectant la répartition des équipes ;
- Après validation de l'inscription de l'équipe, le(s) capitaine(s) d'équipe(s) devra(ont) faire leur demande de capitaneat pour l'équipe concernée.
- Les factures seront disponibles directement sur BadNet. Les règlements devront nous parvenir au plus tard 1 mois après la clôture des inscriptions (paiement en ligne sur BadNet recommandé).
- De faire un versement représentant les amendes éventuelles infligées au club durant la saison précédant celle d'engagement.

Alinéa 2.04 Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe dans chaque division sauf en Départemental 4 et en Départementale 3 si il y a au moins 2 poules.

Dans ce cas, lors de l'inscription des équipes, le club doit déclarer une équipe plus forte que l'autre (**cf. valeur équipe**)

Alinéa 2.05 Si un club ne peut présenter une équipe, les joueurs de ce club désirant participer aux interclubs vétérans peuvent s'inscrire dans une équipe d'un autre club (2 joueurs au maximum par équipe).

Article III. Accession, relégation, forfait des équipes

Alinéa 3.01 Championnat départemental interclubs vétérans mixte, homme et V3-V4&+.

- **Départementale 1**

L'équipe terminant 5^e jouera un match de barrage à l'extérieur contre l'équipe terminant 2^e de D2. Le vainqueur jouera en D1 la saison suivante.

ATTENTION : Il n'y a pas de match de barrage dès lors qu'il y a plus d'équipes dans la division inférieure que dans la division supérieure. Dans ce cas le 5^e descend en division inférieure et le 2^e ne monte pas. (Sauf repêchages pour compléter la (les) poule(s)) (**)

L'équipe terminant 6^e est rétrogradée en D2. (**)

Si une équipe se maintenant refuse de rester dans en D1, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs de ce championnat (sauf cas de mutation).

- **Départementale 2**

L'équipe terminant première monte en D1

L'équipe terminant 2^e jouera un match de barrage à domicile contre l'équipe terminant 5^e de D1. Le vainqueur jouera en D1 la saison suivante.

L'équipe terminant 5^e jouera un match de barrage à l'extérieur contre l'équipe terminant 2^e de D3. Le vainqueur jouera en D2 la saison suivante.

ATTENTION : Il n'y a pas de match de barrage dès lors qu'il y a plus d'équipes dans la division inférieure que dans la division supérieure. Dans ce cas le 5^e descend en division inférieure et le 2^e ne monte pas. (Sauf repêchages pour compléter la (les) poule(s)) (**)

L'équipe terminant 6^e est rétrogradée en D3. (**)

Si une équipe devant monter refuse la montée en D1 ou une équipe se maintenant refuse de rester en D2, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs de ce championnat (sauf cas de mutation).

- **Départementale 3**

L'équipe terminant première monte en D2

L'équipe terminant 2^e jouera un match de barrage à domicile contre l'équipe terminant 5^e de D2. Le vainqueur jouera en D2 la saison suivante.

L'équipe terminant 5^e jouera un match de barrage à l'extérieur contre l'équipe terminant 2^e de D4. Le vainqueur jouera en D3 la saison suivante.

ATTENTION : Il n'y a pas de match de barrage dès lors qu'il y a plus d'équipes dans la division inférieure que dans la division supérieure. Dans ce cas le 5^e descend en division inférieure et le 2^e ne monte pas. (Sauf repêchages pour compléter la (les) poule(s)) (**)

Si une équipe devant monter refuse la montée en D2 ou une équipe se maintenant refuse de rester en D3, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs de ce championnat (sauf cas de mutation).

- **Départementale 4**

S'il y a plusieurs poules de D4 :

Les 1 premières équipes de chaque poule de la Départementale 4 monteront en Départementale 3.

S'il y a une seule poule de D4 ou autant de poule de D4 que de D3 :

L'équipe terminant première monte en D3

L'équipe terminant 2^e jouera un match de barrage à domicile contre l'équipe terminant 5^e de D3. Le vainqueur jouera en D3 la saison suivante.

Si une équipe terminant 1^{ère} refuse de monter en D3, la saison suivante, les joueurs composant cette équipe ne pourront pas participer aux interclubs de ce championnat (sauf cas de mutation).

En fonction du nombre d'équipes inscrites et de la provenance dans la Départementale 4, l'organisateur du championnat se réserve le choix de mettre en place la formule la plus adaptée à une compétition intéressante. À la suite de ces rencontres, les 2 meilleures équipes monteront en Départementale 3

ATTENTION : Il n'y a pas de match de barrage dès lors qu'il y a plus d'équipes dans la division inférieure que dans la division supérieure. Dans ce cas le 2^e ne monte pas. (Sauf repêchages pour compléter la (les) poule(s)) (**)



- **V3-V4&+ :** si une seule poule, le vainqueur sera champion de Gironde de sa catégorie, et si plusieurs poules, le principe de montée et descente sera appliqué et identique aux autres championnats. En fonction du nombre d'équipes inscrites, l'organisateur du championnat se réserve le choix de mettre en place la formule la plus adaptée à une compétition intéressante.

A noter qu'il n'y a pas de match de barrage dès lors qu'il y a **plus** de poules dans la division inférieure **que dans la division supérieure**

(**) Dans le cas d'une poule complète (6). Une seule descente par poule de 5. Aucune descente par poule de 4

Article IV. Conditions particulières pour l'accession et la relégation des équipes

Alinéa 4.01 Généralités

- Chaque division peut comprendre au plus 1 équipe du même club, sauf en Départemental 4 **et Départementale 3 s'il y a plusieurs poules**. Dans ce cas, lors de la déclaration des équipes, le club doit déclarer une équipe plus forte que l'autre (voir l'Alinéa 5.02 Valeur d'une équipe).

- Si une équipe qualifiée pour l'accession est du même club qu'une équipe déjà présente au niveau supérieur, l'équipe classée au prochain rang dans la même poule est promue à sa place.

- Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière (quel que soit son classement) est reléguée dans la prochaine division inférieure **sauf en D3 et D4 (cf ci-dessus)**.

Alinéa 4.02 Championnat départemental interclubs vétérans mixte, homme et V3-V4&+

Départementale 1

Si la Départementale 1 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 2.

Départementale 2

Si la Départementale 2 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 3.

Départementale 3

Si la départementale 3 est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec les équipes de Départementale 4 (en fonction du classement obtenu).

Alinéa 4.03 Forfait d'une équipe en championnat départemental

- Lorsqu'une division est incomplète à la suite de forfaits, elle sera complétée par ordre hiérarchique avec des équipes de la division inférieure.

- Refus d'accession à la division supérieure : le club reste dans la division de la saison précédente.

- Forfait en cours de saison : les résultats des rencontres jouées contre cette équipe ne seront pas pris en compte pour le classement final de la division. L'équipe sera automatiquement classée dernière et rétrogradée dans la division inférieure.

Article V. Composition des équipes

Alinéa 5.01 Constitution d'une équipe

- Les équipes doivent être composées de joueurs vétérans.

- les équipes sont composées au minimum comme suit :

- 4 joueurs (2 garçons, 2 filles) pour la formule mixte
- 4 joueurs pour la formule homme
- 4 joueurs (2 garçons V4 et +, 2 filles V3 et +) pour la formule V3-V4&+

- Pour composer une équipe (vétérans mixte ou vétérans homme), il est autorisé pour un **ou deux** joueur(s) d'être d'un club différent, **si ce club ne possède pas d'équipe dans laquelle il est autorisé à jouer**.

- Pour composer une équipe (V3-V4&+), il est autorisé à plusieurs clubs différents de se regrouper pour constituer une équipe.

- Le classement maximal d'un(e) joueur (joueuse) pour composer une équipe (V3-V4&+) est R6 (inclus)

Alinéa 5.02 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe est calculée en prenant en compte la somme des CCPH des 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses dans la discipline dans laquelle ils sont les mieux classés.

ATTENTION : Pour un même club, une équipe de niveau inférieur ne pourra avoir une valeur d'équipe plus importante que celle des équipes évoluant en division supérieure.

Alinéa 5.03 Autorisation à la compétition

Les joueurs devront :

- être licenciés à la FFBaD,
- être autorisés à jouer en compétition,
- être en conformité avec le règlement en vigueur pour les joueurs étrangers non-assimilés,
- être en conformité avec le règlement en vigueur pour les joueurs mutés.

Alinéa 5.04 Titulaires et remplaçants : **ATTENTION**

Dans un même championnat, un joueur ne pourra jouer qu'avec une seule équipe d'un même championnat sur une journée donnée (CF annexe 1).

A une date donnée, un joueur sera considéré comme titulaire d'une équipe au bout de 3 rencontres (3 journées différentes) disputées au sein de cette même équipe. Il ne pourra donc pas jouer dans une équipe de niveau inférieur ou de même niveau (Départemental 4). Il pourra cependant jouer dans une équipe de division supérieure.

Un joueur peut jouer à la fois dans le championnat Vétérans Homme, Vétérans Mixte et Vétérans V3-V4&+ sans risque de pénalité.

Alinéa 5.05 Joueurs mutés et/ou assimilés

Les joueurs mutés (avec un classement supérieur à R4) ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus de 3 joueurs mutés d'un classement supérieur à D7 (à la date de l'inscription de l'équipe), ni plus d'un joueur étranger non assimilé (un joueur étranger et muté cumulera les 2 statuts).

Le nombre de joueurs assimilés n'est pas limité, ainsi que le nombre de joueurs mutés dont le classement est inférieur à D7.

Alinéa 5.06 Phases finales :

Pour les phases finales, les joueurs alignés devront être titulaires de l'équipe (Alinéa 5.04).

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa 6.01 Déroulement des rencontres

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser l'heure et le lieu de la rencontre. **Il est le garant** du présent règlement et de la bonne conduite de la rencontre.

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontres commune, **avant** le début de la rencontre.

Alinéa 6.02 Format des rencontres (**annexe 4**)

Alinéa 6.03 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux (**annexe 3**)

Alinéa 6.04 Composition d'une équipe et hiérarchie des joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple ainsi que de toutes les paires de doubles alignés est établie par ordre de priorité selon :

- le classement fédéral au jour de la rencontre. Le terme « classement » définit le niveau de pratique du joueur, il comprend sa série et sa côte. Exemple : Niveau de pratique « D », Série « D7 », Côte de 33.64 points.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base « Classement » qui est consultable sur le site fédéral.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (cote du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée.

En cas d'égalité de côte, le choix est donné au capitaine.

	Nom Prénom	Niveau	Série	CPPH	
Simple 1	Philippe Smashfort	D	D7	45	
Simple 2	Jean Slicetout	D	D7	44,5	
Simple 3	Pedro Courtpartout	D	D7	37	
Double 1	Philippe Smashfort	D	D7	63	78
	Pedro Courtpartout	D	D9	15	
Double 2	Jean Slicetout	D	D7	33	50
	Karim Spinout	D	D8	17	

Alinéa 6.05 Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer 2 simples et/ou 2 doubles sur la même rencontre.

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

Alinéa 6.06 Ordre des matchs

Quel que soit le championnat ou la division, l'ordre conventionnel des matchs est le suivant :

VETERANS MIXTE	VETERANS HOMME	VETERANS PAR CATEGORIE
Simple Homme	Simple Homme 1	Double Homme
Simple Dame	Simple Homme 2	Double Dame
Double Homme	Simple Homme 3	Double Mixte 1
Double Dame	Double Homme 1	Double Mixte 2
Double Mixte	Double Homme 2	Double Mixte en or optionnel

Les capitaines d'équipe peuvent se mettre d'accord sur un ordre différent s'ils le souhaitent. En cas de désaccord, c'est l'ordre par défaut qui est conservé.

Pour les V3-V4&+, en cas d'égalité à l'issue des 4 matchs prévus, un mixte en or pourra être disputé si les 2 équipes sont d'accord pour le jouer. Les paires présentées devront être différentes de celles alignées précédemment.

Alinéa 6.07 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les Alinéas 6.04, 6.05 et 6.09.

Alinéa 6.08 Volants

Lorsqu'un match se déroule entre un joueur classé et un joueur non classé, le choix du volant est laissé au joueur classé ; s'il choisit le plume, il devra fournir les volants.

Le volant plume officiel en cas de litige pour cette compétition est le YONEX AEROSSENSA 10.

NB : le volant plastique autorisé est YONEX MAVIS 600 sauf accord entre les 2 équipes.

Alinéa 6.09 Equipe incomplète

Pour le championnat Mixte, le double (homme ou dame) ne pourra être effectué.
Pour le championnat Homme, le Double Homme 2 ne pourra être joué.
Pour le V3-V4&+, la rencontre ne peut avoir lieu.

Alinéa 6.10 Feuille de rencontre et saisie des résultats dans Badnet

Les 2 capitaines d'équipe ont la charge de saisir les résultats dans badnet (<http://www.badnet.fr/>) au plus tard dans les 5 jours qui suivent le jour de la compétition. Cette saisie sera validée par le capitaine adverse. A défaut de validation elle sera considérée validée dans les 2 jours.

Chaque capitaine a la responsabilité de la mise à jour des joueurs composant son équipe dans Badnet **avant la rencontre** afin de valider que ceux-ci possèdent bien une licence en règle à la date de la rencontre. Dans le cas contraire ils seront sanctionnés (cf Alinea 9.02)

En cas d'incident technique, l'envoi par mail pourra être utilisé exceptionnellement.

L'équipe qui reçoit devra dans ce cas fournir la feuille de rencontre dûment complétée et signée des 2 capitaines. Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'original, cette copie pourra lui être demandée par la commission.

En cas de retard dans la saisie ou l'envoi des résultats, les 2 équipes seront sanctionnées de -2 points au classement général entre J+5 et J+8. Au-delà de J+8, la rencontre sera perdue par forfait pour les 2 équipes.

Les résultats seront publiés sur l'outil internet badnet (<http://www.badnet.fr/>).

Alinéa 6.11 Réclamation

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre adressée au siège du Cogibad. Elles seront examinées par la Commission Interclubs et statuées par le Comité Directeur du Cogibad à partir des conclusions fournies par la Commission.

Article VII. Déroulement du Championnat

Alinéa 7.01 Calendrier

- Lors de la réunion de préparation des championnats départementaux interclubs, un calendrier sera défini.
- Les dates fixées seront définitives.
- La rencontre doit avoir lieu à la date prévue par le calendrier. **Si le club qui accueil se trouve dans l'incapacité d'accueillir la rencontre en raison d'une indisponibilité de salle, le capitaine de l'équipe doit prévenir le responsable de la commission qui statuera sur l'éventuel report.**
- En cas de report, la rencontre devra se jouer dans un délai d'une semaine autour de la date initiale.
- L'ordre des rencontres sera déterminé par le responsable du championnat et visible sur Badnet.

- En cas de rencontre prévue sur un jour férié, cette dernière peut être jouée avec l'accord des 2 capitaines.

Néanmoins, si au moins une des deux équipes ne veut ou ne peut pas jouer (à signaler au responsable de la compétition au moins 14 jours avant la rencontre), l'équipe qui reçoit devra proposer une date dans un délai d'une semaine suivant la date initiale. Si elle ne le peut pas, la rencontre devra se jouer chez l'équipe adverse.

En cas de désaccord, et de non tenue de la rencontre malgré ces aménagements, les deux équipes seront déclarées forfaits.

Alinéa 7.02 Constitution des poules

Toutes les poules seront validées par le Juge-Arbitre responsable de la compétition.

- En Départemental 4 et 3 :

Les poules seront constituées de façon géographique **dans la mesure du possible**. Deux équipes d'un même club seront placées dans des poules différentes.

- En Départemental 1, 2 et 3:
Les poules seront constituées hiérarchiquement.

Alinéa 7.03 Réunion de préparation

En début de saison, une réunion de préparation permettra d'établir le calendrier des rencontres et de lancer le début de saison.

Article VIII. Classement

Alinéa 8.01 Classement de la poule

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : -1 point (match non joué)

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire : + 3 points
- Défaite : + 0 point
- Forfait : -2 point

Alinéa 8.02 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de set gagnés et perdus (ou encore le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

Article IX. Sanctions

Alinéa 9.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa 9.02 Joueur non en règle

cf. alinéas 5.03

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

1 point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa 9.03 Joueur ayant disputé 3 rencontres de la même journée d'un même Championnat dans 2 équipes de divisions différentes.

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

1 point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Tableau de correspondance des journées en fonctions des divisions :

D1	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
D2	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12

D3	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12
D4	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12

Alinéa 9.04 Erreur de hiérarchie

En cas d'erreur de hiérarchie par une équipe sur 2 matchs de la même discipline, l'équipe adverse remporte le match numéro 2 sur le score de 21/0-21/0.

En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général.

A partir de 2 points de pénalité lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

Alinéa 9.05 Equipe incomplète

En cas de match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) par une équipe, l'équipe adverse remporte le match sur le score de 21/0-21/0.

En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité.

A partir de 2 points de pénalité lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

Alinéa 9.06 Rencontre reportée

Cf. alinéa 7.01

Pour toute rencontre reportée hors délai ou sans accord, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de X à 0 et de 0 point au championnat pour la rencontre.

Alinéa 9.07 Nombre de matchs joués

Cf. alinéa 6.05

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre (hors mixte en or), tous ses matchs gagnés seront déclarés.

Alinéa 9.08 Transmission des résultats

Cf. alinéa 6.10

Les résultats de la rencontre non enregistrés sur Badnet dans le délai de 5 jours à compter du jour de la rencontre, les 2 équipes seront sanctionnées de -2 points au classement général entre J+5 et J+8. Au-delà de J+8, la rencontre sera perdue par forfait pour les 2 équipes. La feuille de la rencontre signée sera conservée par le club recevant et sera transmise au responsable de la compétition en cas de litiges.

Alinéa 9.09 Amendes

Une amende forfaitaire de 200€ sera réclamée au club dans les cas suivants :

- 3 matchs forfaits pour la même équipe lors d'une même saison
- toutes fausses déclarations (score, équipe, indisponibilité de salle, ...)

Le club ne pourra pas inscrire d'équipe(s) les saisons suivantes tant que l'amende n'aura pas été réglée.

Alinéa 9.10 Commission litige

En cas de litige, de problème lors d'une rencontre (incivilité, manque de respect...) un PV devra être envoyée à la commission litige qui statuera de la suite à donner. Cette commission est composée du Président du Cogibad ou de son représentant, du responsable de la commission concernée, du juge arbitre du Cogibad et d'une tierce personne du CA indépendante du litige.

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Article X. Commission

Alinéa 10.01 Gestion du championnat

Elle est confiée par le COGIBAD à la commission Interclubs, composée par les responsables de chaque interclubs départementaux (mixte, seniors, vétérans, jeunes), du juge-arbitre officiant sur ces compétitions et de certains membres du comité directeur.

Alinéa 10.02 Responsables de la commission :

Pour la saison à venir, les responsables sont :

Adultes mixtes - Vincent Aubourg **et Hervé Bertrand** : resultats.icAdultesmixtes@cogibad.org

Adultes hommes - **Hugues Chamois** : resultats.icAdulteshommes@cogibad.org

Adultes dames - Sylvie Capera-Vignes : resultats.icAdultesdames@cogibad.org

Vétérans - Eric Hillairet :

- Mixtes et V3-V4&+ : resultats.icveteransmixtes@cogibad.org
- Hommes : resultats.icveteranshommes@cogibad.org

Le juge-arbitre de l'ensemble des interclubs départementaux est Noël ANDRE.